VENTE A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

—DE LA—

Fameuse distillerie et fabrique de

FACIO CO.

SANS LIMITE OU RESERVE

LUNDI, 4 NOVEMBRE 1901 A 10:30 HEURES A. M.,

Aux Nos 818 à 833 rue Magasins.

Entre les rues Julie et St Joseph

Dans l'affaire intitulée PAUL FACIO VS LA FACIO DISTILLING CO.

No 65 275—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

COMPRENANT

Les machines, appareils de distillerie, réservoirs en cuivre, étamoires, mesures, bassinoires et de nombreux articles y appartenant installations de bureau et autres, etc., clientèle, marque de fabrique, marchandises en stock, etc.

AINSI QUE

Le bel et grand assortiment de vins, liqueurs de fantaisie ordinaux, sirops, essences, crème de cassis et de menthe, benedictines, anisettes, etc., des marques fameuses et bien connues comprenant St Julien, Chambertin Clos Vougeot, Macon, Pommard, Médoc Beaune, St Emilion, etc., Angéliques Catawbas Muscats, Madères etc., en caisses, bouteilles, cruches, barriques Kummels, bitters Vermouths, matières premières, bouteilles vides, (assorties), établissement, appareils, etc.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur—Bureau 707 rue Commune, le LUNDI 4 novembre 1901, à 10.30 heures a. m., sur les lieux Nos 818 à 832 rue Magasins, en vertu de et conformément à un ordre issu par l'Hon. T. C. W Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, lequel dit ordre porte la date du 22 octobre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, il sera vendu—

Le contenu entier du susdit établissement d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LOUIS A. RICHARDS,
Encanteur.

N B — Des plus amples renseignements seront donné le jour de la vente.

Phillip Hennessée. } Co-receveurs.
Justin F. Denechaud. }

Dufour & Dufour, avocats.
24 oct—24 27 31—nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 5 novembre.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE.

No 1125 rue Mandeville.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune—MARDI, le 5 novembre 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 septembre 1901, et signé le 3 octobre 1901 par l'Hon Jges St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Felicia B Hernandez vs Los Mineurs Hernandez, No 65,846 du docket de la susdite cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Mandeville, Marais, St Claude et Espagne, ledit et est désigné par le No 2 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté de 8 décembre 1-84, et mesurant 30 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Mandeville, par 100 pieds de profondeur bornée sur un côté par le lot No 3, sur l'autre côté par le lot No 5, et dans le fond par une partie du lot No 5.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant grand vestibule sur le côté et six chambres, cour, allée et banquette pavée, deux citernes, hangar, etc.

Conditions—Comptant ou une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a payable en un et deux ans, et démontré par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901; un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 oct—5 6 12 20 27—nov 3 à date.

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 816 et 818 rue Mandeville,

Un Joli Cottage Double.

Succession de Mme Margaret Kelly, veuve de Patrick Maloney.

No 64,864—Cour Civile de District, Division A

Mardi, le 19 novembre 1901

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs—Bureau No 846 rue Commune—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé le 16 octobre 1901, et à nous adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée nous procéderons de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 19 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, étant l'Ilet désigné par le No municipal 259 borné comme auparavant, ledit morceau ou portion de terre est désigné par le numéro vingt et un et mesurant trente et un pieds onze pouces de face sur la rue Mandeville par une première profondeur sur le côté vers la rue Dauphine, de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de là mesurant à un angle droit dix pieds sept pouces et sept lignes, de là une seconde profondeur de quatre vingt dix pieds onze pouces et sept lignes, et à une profondeur sur l'autre ligne de côté, de cent cinquante quatre pieds onze pouces et deux lignes et une largeur dans le fond de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, étant composé de dix pieds sept pouces et sept lignes dans le fond du lot No 180, de vingt et un pieds trois pouces et six lignes plus près de la rue Dauphine du lot No 201, le tout d'après un plan de Edgar Pilié, voyer, daté le 8 mai 1893, et annexé à un acte pardevant George M. Barnett, notaire, le 29 mars 1893, lequel dit morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, connues par les Nos municipaux 816-818 rue Mandeville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt avec rétention de lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurités et pour tels autres ordres qui pourraient être requis dans le local. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et de l'Etat de 1901. L'acte de vente devant être passé pardevant Jas J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.
19 oct—19 26—nov. 2 9 16 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Emma Schreiver, femme de J. E. Mortimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,041—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Cora McCoard et August Huard, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.

Hour & Dudezert, avocats.
17 oct—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Emory E. Norton.

No 64,262—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Le LUNDI 4 novembre 1901, à 11 heures A. M., sur les lieux, 1421 rue Canal près de la rue Marais, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 21 octobre 1901, par l'Hon. juge W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, pour l'inventaire s'adresser au Bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant

22 oct—22 27 — nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix de la rue Canal.

SUCCESSION DE EMORY E. NORTON.

No 64,262—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D

Voir les plans à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de vente signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 24 juillet 1901 et 2 septembre 1901 respectivement, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Six certains lots de terre, situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Tremé et compris les uns aux autres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec toutes droits voies servitudes et dépendances y appartenant, désignés par les lettres A B C D, E et F, sur un devis dressé par S. G. De L'Isle, voyer, le 29 juillet 1901 et homologué par la Cour le 21 août 1901 et enregistré et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 99 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Douane et sur la ligne du côté opposé vers la rue du Canal il mesure 43 pieds de profondeur, delà à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces, delà à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Douane, il mesure 56 pieds 5 pouces et 4 lignes, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais il mesure 12 pieds 3 pouces formant ainsi la ligne du fond du dit lot A.

Les améliorations sont connues comme le No 1424 rue Marais et comprennent une splendide résidence en briques à 3 étages et contenant comme suit: Vestibule à deux chambres à chaque étage avec galerie sur la façade au deuxième la bâtisse du fond contenant cuisine, office etc. La maison a une allée, citerne etc., cour et banquette pavée en briques.

Lot B mesurant 40 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur 85 pieds 6 pouces de profondeur et égale à la rue Marais et 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le séparant du lot C. Les améliorations sont connues comme les Nos 1429 et 1433 au Canal et comprennent une jolie substantiel e propriété ayant un double corps de logis couverts en ardoises, avec mansarde, et contenant de chaque côté 3 grandes chambres et 3 chambres et galerie dans la mansarde, aussi une bâtisse en bois à deux étages contenant une chambre à chaque étage.

Le lot C mesurant 29 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Marais, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal et mesurant 2 pieds, 4 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal, il mesure 27 pieds 4 lignes, ainsi formant la ligne du fond dudit lot C et sur la ligne de côté opposée vers la rue Tremé, il mesure en profondeur 101 pieds 9 pouces.

Lot D, mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles le séparant des lots C et E respectivement, le tout à une petite distance dans le fond.

Lot E mesurant 34 pieds 3 pouces et 8 lignes de face sur la rue Canal, sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais et sur l'autre ligne du côté opposé vers la rue Tremé mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 14 pieds, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal mesurant 48 pieds, ainsi formant la ligne du fond dudit lot E.

Les améliorations sont connues comme No 1421 rue Canal, et comprennent la jolie et substantielle résidence en briques à trois étages contenant au rez de chaussée large vestibule, grand salone doubles avec manteaux de cheminées en marbre et installations, etc. Aussi office, galerie dans le fond, salle-à-manger, cuisine, chambre-à-bain, recalier dans le fond, etc. Le premier et second étages contenant 11 chambres, cabinets, vestibule, galeries, chambre de bain, etc. Toute la maison est en bon ordre et est bien finie et tapissée.

Lot F mesurant 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Tremé, et sur la ligne du côté opposé vers la rue Marais mesurant 90 pieds 2 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 14 pieds, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal mesurant 48 pieds, ainsi formant la ligne du fond du lot F.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans, représenté par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901 au-dessus et en plus de son enchère, payant pour les timbres du revenu intérieur des E. U., sur les actes de vente et devant faire un dépôt de 10 p ur cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. G. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

Henri Chiapella, avocat.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 10 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE

A DEUX ETAGES, DE CHOIX ET BIEN SITUEE.

Nos 1533 et 1535 rue Félicité, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania.

Succession de Ferdinand Marks.

No 65,207 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 octobre 1901, par l'Hon. W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, y appartenant, ou de quelque sorte y dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin Félicité, la rue Uranie, l'avenue St Charles, les rues Polymnie et Prytanée et connus comme les Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 3 sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 1er janvier 1866, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant T S Starck, ancien notaire le 20 juin 1866, ladite portion de terre mesure 68 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Uranie et 33 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Félicité, faisant une façade totale de 96 pieds 6 pouces 3 lignes sur une largeur dans le fond de 93 pieds 8 pouces 4 lignes et à une profondeur de 159 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée et 151 pieds 6 pouces 6 lignes sur la côté le plus près de la rue St Charles où il est borné par une allée commune.

Les améliorations comprennent une jolie et solide résidence double en bois à deux étages et mansarde, couverte en ardoises et retirée de la banquette et contenant de chaque côté grande galerie sur le devant, grands vestibules vast s salons doubles, salle à manger, office, salle à déjeuner, cuisine, escaliers dans le fond, hangar, citerne etc., et ayant sur un côté une grande cour avec écurie et passage pour voitures. Le premier étage contenant de chaque côté galerie sur le devant, vestibule, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galerie dans le fond. La mansarde contenant de chaque côté deux chambres bien finies. La maison est bien finie partout. Toutes les chambres sont tapissées. Cour et banquettes pavées. La maison est en bon ordre, 1535 se loue $41 60 par mois, et 1535 se loue pour $35 00 par mois.

Conditions—1/3 on plus comptant, la balance à un et deux ans au moins le tout à l'option des acquéreurs, la portion à crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantis par lien et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, laissant les timbres du revenu, et l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

VENTE JUDICIAIRE.

Par ordre du receiver

Carpeles Co. vs Louisiana Trunk Mf'g Co. Ltd. No 65 887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 28 octobre 1901, à 11 heures a. m., sur les lieux No 129 rue Carondelet il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 15 octobre 1901 par l'Hon. Juge T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A

Malles Mare Valises et Comptes courants, Wagons Meubles et Installations de bureaux.

Conditions Comptant.

Abraham Goldberg, avocat pour le receiver.
16 et 16 20 28

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

UN DES PLUS BEAUX ILETS DE TERRE

Dans le Sixième District,

Magnifiquement embelli avec arbres fruitiers et arbres d'ombrage.

Magasins. Arabelle. Constance et l'avenue Nashville.

Devant être vendu subdivisé en lots offrant une chance rare à tous genres d'acheteurs.

—SUCCESSION DE—

MRS CAROLINE HOFFMAN.

No 65,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI le 31 octobre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1901, de l'Hon John St Paul, juge de la Cour susmentionnée, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée les propriétés ci après décrites, à savoir:

Le bel Ilet de terre élevé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la Sixième District de cette ville, borné par les rues Magasins, Arabelle, Constance et l'avenue Nashville, devant être vendu subdivisé en vingt lots d'après un plan de D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 septembre 1901, désigné par les No 1 à 20 inclusivement et décrits comme suit:

Lots Nos 1, 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Constance. Lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds 8 pouces de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand cottage en bois à un étage avec mansarde avec arrangement en briques, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, citerne etc.

Lot No 6 mesurant 29 pieds 6 pouces de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles Lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds de face sur l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Magasins.

Lots Nos de 11 à 20 inclusivement comprennent du lots de terre mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabelle par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 11 formant l'encoignure des rues Arabella et Magasins. Lot No 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance.

Ceux-ci sont les meilleurs terrains dans le district, à proximité de tous les avantages. Cette vente offre à tous les placeurs une chance pour placement profitable, soit pour demeure ou comme spéculation. Une telle chance ne devrait pas être négligée.

Conditions Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, 10 pour comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais des acquéreurs.

R. H. BROWNE,
Avocat.

29 sept - 29—oct 6 13 20 27 31

Sancho & Dupont.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides sites pour bâtir et cottage à six chambres,

Dans le Troisième District, vis-à-vis le Dry Dock des Etats Unis.

Succession de Mme Mary Newman, femme de Peter Donald—No 65,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SANCHO & DUPONT—Auguste Huard, Encanteur. Bureau, 510 rue Magasins—Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 22 novembre 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente pour payer des dettes, rendu dans l'affaire ci-dessus, daté le 16 octobre 1901, et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, la ci après décrite propriété à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Peters, les rues projetées Deslondes et Chartres, et la ligne de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix, désignés par les lettres A, B, C, D, et E sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 27 décembre 1894 et annexé à un acte d'achat en ceci ci après mentionné, les dits lots sont contigus et mesurant chacun 27' 3" 7" de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure de la rue Peters et de la rue projetée Deslondes, et a une profondeur et façade sur ladite rue Deslondes de 123' 7", 2" et 125' 5" de profondeur sur la ligne du lot B, ledit lot B a une profondeur sur la ligne du lot C, de 126' 5" 7". Le lot C a une profondeur de 127' 11" 1" sur la ligne du lot D et le lot D a une profondeur sur la ligne du lot E de 129' 4" 3" et le lot E a une profondeur sur la ligne de divisant de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix de 130' 9" 5".

Actes de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, s'il faut, pardevant F. D. Charbonnet, notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur.

Sambola & Decres, avocats.

E. F. SANCHO, Encanteur.

Conditions—Comptant.

23 oct—23 27—nov 3 10 17 22

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Belle Propriété Cottage, No 1632 Rue Dupré, près de la Station des Chars Orléans.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, dossier No 65,161, dans l'affaire de la succession de Mme Corinne Maserat, absent à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville sur l'Ilet borné par les rues Dupré, Umsaga, White et Lapeyrouse, mesurant 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dupré, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage désigné par le numéro 1632 rue Dupré.

Termes et Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Jeff. C. Wench, notaire aux frais de l'acquéreur.

22sept — 22 29 — oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2649 et 2651 rue Gravier près de l'avenue Tulane.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—le JEUDI 31 octobre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Gen. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé, dossier No 65 627, dans l'affaire de la succession de George Hubert Waterman, à l'enchère publique, il sera vendu

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Broad, Gravier et Dorgenois, désigné comme Lot No 26, et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 142 pieds, 3 pouces et 7 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2649 et 2651 rue Gravier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt et avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1901 en plus et au dessus du prix de son encère et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept—29 oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement attrayant

Centralement situé,

Angle des rues Julie et Baronne,

Jeudi, 31 octobre 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dossier No 64,772, jugement rendu le 29 août et signé le 4 septembre 1901 dans l'affaire de la succession de Marie Julie Françoise, Alexandrine Garnier, veuve de Pierre Sorbe, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Girod, Julie et Orléans, et désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 27 avril 1840, déposé sous le No 41 dans le livre de plans No 4, en l'étude de L. T. Caire, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant en mesure américaine 28 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes le tout plus ou moins et entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages contenant environ 10 chambres et connue comme le No 751 rue Baronne.

2° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même Ilet et District que la propriété dernière et ci dessus décrite et contigue à la même et connu comme les No 3 et mesurant en mesure américaine 73 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur et façade sur la rue Julie de 62 pieds 3 pouces, le tout plus ou moins et formant l'encoignure des rues Julie et Baronne.

Les améliorations consistant de quatre cottages connus comme les Nos 901, 903, 905 et 907 rue Julie.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, à 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; la portion de crédit représentée par des billets devant être divisés pour satisfaire la commodité des parties intéressées; les billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spécial, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocats, de non aliénando, écartant l'estimation, confession de jugement, et toutes les autres clauses usuelles et coutumières contenues dans les actes de vente à crédit.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu intérieur.

28sept—26 29—oct 6 13 20 27 31

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louis Herrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65 993—Division A — Attendu que Mme Emma Lanata, veuve de Louis Herrmann, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Herrmann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

McCloskey & Benedict, avocats.
19 oct—19 23 28

Succession de Mlle Eugénie M. Decuir

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 66,048—Division A—Attendu que Eugène Decuir a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Eugénie Decuir, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Henry Chiapella, avocat de la succession.
22oct—22 26 31

Succession de M. Scott Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,047—Division B — Attendu que P. Numa Olivier, comme agent de Mme F. B. Hunt, née Gallagher et de Mlle Sallie B. Gallagher, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. Scott Gallagher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Hy. Chiapella, avocat.
23oct—23 26 31

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Belle propriété de valeur centrale et spacieuse du Premier District, autrefois connue comme les écuries et cours de Schmidt et Ziegler, avec résidence en bois à deux étages

la dessus,

Comprenant trois grands et exceptionnellement profond lots de terre, bien remblayé, connus comme les Nos 1137 à 1147 rue Tchoupitoulas.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1114 et 1116 rue St Thomas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,415—Division D Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune, MARDI, le 19 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 17 octobre 1901, dans l'affaire et pour compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas Erato, Annonciation, Galena et St Thomas et designé par la lettre F sur un plan par De Isle voyer, et mesurant comme suit, à savoir: Quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et trois lignes (94 3" 3") de face à la rue Tchoupitoulas, avec une profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Galena, de cent soixante dix pieds six pouces et une ligne (170' 6" 1") et une largeur dans le fond parallèle avec la ligne de face de cent vingt sept pieds, onze pouces et sept lignes (127' 11" 7") et une largeur sur la ligne plus près de la rue Erato, s'étendant de la ligne du fond vers la rue Tchoupitoulas, quatre vingt treize pieds, quatre pouces et une ligne (93 4" 1") de là à angle droit vers la rue Tchoupitoulas, quatre vingt treize pieds, huit pouces et quatre lignes (93' 8" 4") de là à angle droit vers la rue Tchoupitoulas, soixante dix sept pieds deux pouces, (77' 2"). Ensemble avec la bâtisse couverte en bois à deux étages, hangars substantiels, bâtisse d'écurie, parc, chambre à fourrage avec compartiments nécessaires en faisant un des plus beaux établissements de son genre en cette ville. Les terrains sont exceptionnellement élevés bien drainés et enquillés et le tout sous une splendide barrière avec grande entrée pour wagons etc. Située centrale sur une rue bien pavée conduite aux principales propriétés à coton, débarcadères de vapeurs, dépôt de chemins de fer en font un des mieux servis entre pour écurie dans cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Thomas, Annonciation, Galena et Erato et Tchoupitoulas et ci joint comme No C sur un plan par De Isle, voyer, et mesurant (37") trente sept pieds trois pouces de face à la rue St Thomas, (17' 6") dix sept pieds six pouces de largeur dans le fond (117) cent dix sept pieds sur le côté vers la rue Galeanie et sur la ligne de côté droit lot à une profondeur de (29' 9") vingt neuf pieds neuf pouces de la une seconde profondeur de (82' 6") quatre-vingt deux pieds six pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit lot étant composé de la plus grande partie du précédent lot et en partie du précédent lot sept.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois confortablement divisé, connu par les Nos municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, bien situé à proximité des marchés, écoles et fabriques, et convenablement administré devrait rapporter de beaux revenus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans; les billets représentant la portion non payé devant être garantis par lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurités et devant porter intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur de la propriété (premièrement décrite) rue Tchoupitoulas, devant assumer les taxes d'Etat de 1901 seulement et l'acquéreur du cottage rue St Thomas devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1901. L'acte de vente et les timbres du revenu des E. U. aux frais des acquéreurs pardevant Fred. C. Marx